



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

handicapés mentaux

Question écrite n° 51002

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés sur les cas de maltraitance des personnes handicapées mentales. Ces personnes sont particulièrement vulnérables en raison de leur difficulté à discerner les actes de maltraitance. Stérilisations forcées, maltraitances au sein d'établissements spécialisés, d'hôpitaux généraux et psychiatriques, sévices sexuels, dévalorisation et humiliation au sein des familles... Le récent rapport publié par l'UNAPEI (Union nationale des associations de parents et amis de personnes handicapées mentales) dresse un constat alarmant de la situation française. Aussi, il lui demande quelles sont les mesures urgentes qu'entend prendre le Gouvernement afin de lutter efficacement contre de telles pratiques.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51002

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et handicapés

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 septembre 2000, page 5344